

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

N°002306

OBJET :

**Marché n° 2019-011
subséquent n°4 (mission de
maîtrise d'œuvre pour
l'aménagement paysager du
parc de la villa Laurens à
Agde) : Avenant N°02 relatif à
la modification du statut
social de la Sarl PMC
CRÉATION**

Réf. : PL/FH (Marchés Publics)
Rubrique dématérialisée : 1.1.1
Délibérations, décisions et arrêtés relatifs
aux marchés publics et aux accords-cadres
ainsi qu'à leurs avenants
Pièce annexe : Avenant n°2

Le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée ;
VU la délibération N°3219 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 sur l'installation du conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée ;
VU la délibération N°3220 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant élection du Président ;
VU l'article L 5211-10 du CGCT, qui indique que le Président de la Communauté d'Agglomération peut recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception de certaines matières dûment énumérées ;
VU la délibération N°3280 du conseil communautaire du 21 juillet 2020 accordant à monsieur le Président, par délégation et pour la durée de son mandat, des attributions de l'organe délibérant et, notamment, autorisant monsieur le Président à la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres inférieurs à 500.000 euros HT pour les fournitures et services et 1.000.000 euros HT pour les travaux ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
CONSIDÉRANT que dans le cadre de sa compétence aménagement du territoire, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée s'est engagée aux côtés de la ville d'Agde dans une réflexion globale de requalification/restructuration de l'entrée Nord de la commune et d'un retournement de la ville sur son fleuve ;
CONSIDÉRANT que la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a confié la mission de maîtrise d'œuvre au Cabinet IN SITU mandataire du groupement IN SITU, PMC CREATION, TEKHNE, GAXIEU-INITIAL CONSULTANT sous forme d'accord-cadre mono attributaire de maîtrise d'œuvre sur plusieurs années ;
CONSIDÉRANT que la Sarl PMC CRÉATION dans le cadre du groupement est rémunérée à hauteur de 15 % concernant le marché n°2019-011 : subséquent n°4 (mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement paysager du parc de la villa Laurens à Agde) ;
CONSIDÉRANT qu'à la suite du changement de statut social de la Sarl PMC CRÉATION en statut d'auto-entrepreneur « PMC CRÉATION » en date du 22 mars 2022, il convient de passer un avenant n°02.

DÉCIDE

- **Article 1** : De conclure l'Avenant n°02 relatif à la modification du statut social de la Sarl PMC CRÉATION en tant qu'Auto-entrepreneur « PMC CRÉATION » domiciliée 73 avenue des sergents 34300 AGDE en date du 22 mars 2022, pour le marché n°13MOE01 : « accord-cadre de maîtrise d'œuvre urbaine et paysagère pour le projet du quartier du canalet à Agde » - marché n°2019-011 - subséquent n°4 (mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement paysager du parc de la villa Laurens à Agde).
- **Article 2** : De prélever les dépenses sur le Budget de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.
- **Article final** : Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée et monsieur le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera inscrite au registre des décisions du Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

Fait à SAINT-THIBERY, le 22 juin 2022

**Le Président,
Gilles D'ETTORE**

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de sa publication.

#signature#

RECU EN PREFECTURE

Le 23 juin 2022

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-20220622-C00230610-AR